

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY

SEANCE DU lundi 11 Avril 2022

Les membres du Conseil Municipal de la commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20 heures à la Mairie de Val du Faby sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 5 avril 2022 en application de l'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : CHANAUD Anthony, MANIAK Stanislas, LABERTY Gilles, FAVRY Simone, SCHREYS Colette, HEIGL Emil, ELOY Alain, ESPERCE Alain, DEGUELLE Philippe, BENNAVAIL Georges, COMTE Genevieve, BAUMANN Joëlle, MALET Didier, DIEM Gérard

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme FREMONT Marie a donné pouvoir à Mr CHANAUD Anthony
Mme EDWINS Emanwela a donné pouvoir à MR MALET Didier
Mr THIRION Kévin a donné pouvoir à Mr DIEM Gérard
Mme DUCEAU Hélène a donné pouvoir à Mr BENNAVAIL Georges
Mme RANTRUA Audrey a donné pouvoir à Mr CHANAUD Anthony

Ordre du jour

- 1- Inscription de la commune dans le réseau d'observatoire ornithologique.
- 2- Prix repas de la cantine de l'école
- 3 – Convention commune avec le Département pour la traversée des villages
- 4- Lancement de l'appel d'offres du marché « Aménagement et sécurisation de la traversée de Fa et Rouvenac - Tranche 1
- 5 – Etablissement d'un prix au forfait pour les marchés de Fa et Rouvenac et la location des foyers
- 6 – Compte Gestion 2021 M4
- 7 – Compte Administratif 2021 M4
- 8 – Budget Prévisionnel 2022 M4
- 9 – Compte Gestion 2021 M49
- 10 – Compte Administratif 2021 M49
- 11 – Affectation du résultat 2021 M49
- 12 – Budget Prévisionnel 2022 M49
- 13 – Prix eau et assainissement 2022 M49
- 14 – Compte Gestion 2021 M14
- 15 – Compte Administratif 2021 M14
- 16 – Affectation du résultat 2021 M14
- 17 – Vote des taux 2022 M14
- 18 – Budget Prévisionnel 2022 M14

- Questions diverses

- Secrétaire de séance : Genevieve COMTE

- Ouverture du Conseil Municipal à 20h05. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sous la présidence de M. Anthony CHANAUD, Maire.

M. le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2022 qui est adopté à l'unanimité.

1 - Inscription de la commune dans le réseau d'observatoire ornithologique

Il s'agit d'être inscrit sur ce réseau départemental afin de créer un circuit d'observatoire ornithologique sur le plateau de Bouichet riche de la présence de rapaces et d'oiseaux. La commune de Ginoules a mis en place un observatoire de ce type après celui de Bugarach qui est un succès.

Pour réaliser ce projet nous sommes subventionnées à 90%. Le montant de la dépense pour la commune s'élève à 1191.41 € soit 10 % du coût total du projet ; le Département participe à hauteur de 80 % de la dépense et la CCPA à 10 %. Approuvé à l'unanimité.

2 – Prix repas de la cantine de l'école

C'est la Société API, prestataire de services, qui confectionne et livre les repas pour notre école.

La hausse des prix mondiale des denrées alimentaires conduit à une augmentation des prix des repas. Au 1er avril 2022, le prix du repas enfant est fixé à 3,82 € TTC et le prix du repas adulte à 4,40 € TTC. La commune participe déjà à hauteur de 0,50 € / repas et par enfant.

M.le Maire demande d'approuver les tarifs fixés à compter du 1er Avril 2022. Approuvé à l'unanimité.

3 – Convention commune avec le Département pour la Traversée des villages.

Dans cette période d'incertitude totale - la guerre en Ukraine et la crise sanitaire avec leurs conséquences économiques sur l'augmentation des matières premières - et avec les travaux à venir sur la commune qui n'étaient pas prévus notamment sur le Café de Fa, M.le Maire précise qu'il est nécessaire de rester prudent sur ce projet onéreux pour la commune malgré les nombreuses subventions que nous avons obtenues.

M. Maniak précise que nous sommes aujourd'hui à l'avant-dernier stade du projet. L'ensemble du dossier a été validé par le Conseil Départemental avec certaines restrictions portant notamment sur les questions d'accessibilité et le choix du type de pavés imposé par les Bâtiments de France.

Il s'agit ici d'autoriser la réalisation des travaux sous forme de convention avec le Département. Cette convention avec le Département ne vaut pas obligation de réaliser les travaux. Approuvé à l'unanimité.

4 – Lancement de l'appel d'offres du marché « Aménagement et sécurisation de la Traversée de Fa et Rouvenac -Tranche 1.

M. Maniak précise que nous sommes au stade de la consultation des entreprises, le dossier technique et financier étant terminé par la société Urbalink.

Les travaux de la tranche 1 concernent Fa et Rouvenac ; cette tranche 1 se déroulera en 2 étapes : au cours de l'année 2022 (mi-juin) pour Rouvenac et au cours de l'année 2023 pour Fa (Fa étant retardée d'un an en raison des travaux lourds à réaliser sur le café de Fa cette année).

Le montant des subventions Département, Région, Etat s'élève à 268 353 €.

Planification des travaux : - 19 Avril, dossier consultation des entreprises (DCE).
- 9 mai à 17H, fin de cette consultation.

La société Urbalink fera ensuite une synthèse financière et technique de cette étape.

C'est à ce moment -là que nous pourrons savoir précisément si nous pourrons poursuivre ou non ce projet en l'état et le cas échéant quels ajustements trouver pour que l'augmentation des prix n'impacte pas de façon trop lourde notre budget.

M. le Maire demande de l'autoriser au lancement de cet appel d'offres. Approuvé à l'unanimité

5- Etablissement d'un prix au forfait pour les petits marchés de Fa et Rouvenac et la location des foyers.

Il est devenu nécessaire aujourd'hui d'établir un forfait annuel pour les utilisateurs de ces marchés compte-tenu de la complexité de la gestion actuelle (tarif individuel et à la journée).

M.le Maire propose que les tarifs pour l'utilisation des foyers de Fa et de Rouvenac, 2 fois par semaine, en raison des couts de chauffage et d'électricité, pour l'entreprise en boulangerie Serrano, restent fixés à 240€/an.

Pour le droit de place devant le foyer, en extérieur, il est proposé de simplifier le paiement et d'établir un forfait annuel qui pourrait être de 50€ par exposant. Approuvé à l'unanimité

6 – Compte de gestion 2021 M4.

M le Maire présente le compte de gestion M4, budget du photovoltaïque (des panneaux ont été placés par l'ancienne municipalité de Fa au dessus de la cave coopérative). Le compte de gestion est dressé par le percepteur. Il est au centime près le même que notre compte administratif. Nous avons en section d'exploitation un déficit de 2066.32 euros et en section d'investissement un excédent de 884.28 euros et en résultat cumulé un déficit en section d'exploitation de 4089.47 et en section d'investissement un excédent de 6 224.79 euros, soit un total cumulé excédentaire de 2 135.32 euros. Approuvé à l'unanimité.

7 – Compte Administratif 2021 M4

Le CA M4 présente en total cumulé un solde d'exécution négatif de 4089.47€ en section de fonctionnement sur l'exercice 2021.

Le CA M4 présente en total cumulé un solde d'exécution positif de 6224.79€ en section d'investissement sur l'exercice 2021.

Un résultat cumulé positif de 2135.32. M. le Maire quitte la salle et M. Maniak met au vote le CA M4. Approuvé à l'unanimité

8 – Budget Prévisionnel 2022 M4.

M le Maire présente le budget M4 pour 2022 qui s'équilibre au centime près à 19 300 euros pour les dépenses de fonctionnement et à 19 300 euros pour les recettes de fonctionnement. Le budget s'équilibre à 12 393.25 en recettes d'investissement et à 12 393.25 en dépenses d'investissement. Le budget est parfaitement à l'équilibre. M le maire précise que l'année prochaine il faudra penser à faire nettoyer la surface des panneaux pour augmenter leur production électrique. Approuvé à l'unanimité.

9- Compte Gestion 2021 M49.

M le Maire présente le compte de gestion M49, budget de l'eau et de l'assainissement. Le compte de gestion est dressé par le percepteur. Il est au centime près le même que notre compte administratif. Nous avons en section d'exploitation un déficit de 14 143.28 euros et en section d'investissement un déficit de 18 890.86 euros et en résultat cumulé un excédent en section d'exploitation de 56 752.86 euros et en section d'investissement un déficit de 4608.62 euros, soit un total cumulé excédentaire de 52 144.24 euros. Approuvé à l'unanimité.

10 – Compte Administratif 2021 M49.

Le CA M49 présente un solde d'exécution positif de 56 752.86€ en section de fonctionnement sur l'exercice 2021.

Le CA M49 présente un solde d'exécution négatif de – 4 608.62€ en section d'investissement sur l'exercice 2021.

Un résultat cumulé positif de 52 144.24€.

M. le Maire quitte la salle et M. Maniak met au vote le CA M49. Approuvé à l'unanimité

11- Affectation du résultat 2021 M49.

L'excédent de fonctionnement étant de 56 752.86€ et l'affectation de résultat de 4 608.62€, le résultat cumulé est donc positif et s'élève à 52 144.24€. L'affectation du résultat 2021 sur le M49 est approuvée à l'unanimité.

12- Budget Prévisionnel 2022 M49.

M le Maire présente le budget prévisionnel M49 et précise que nous souhaitons faire de la ressource en eau une priorité. Sur ce budget, nous prévoyons de gros travaux sur le réseau, essentiellement à Rouvenac. Il s'agit notamment de supprimer le traitement par chlore et de remplacer par un traitement UV comme à FA afin d'améliorer considérablement la qualité de l'eau. De plus, afin de gérer le réseau d'eau et de le moderniser nous prévoyons d'équiper Rouvenac d'un système de télégestion pour détecter les fuites de façon bien plus rapide et précise comme nous l'avons mis en place à Fa, un système très efficace. Nous avons obtenu des subventions du conseil départemental, de l'agence de l'eau et de l'Etat à travers la DETR pour nous aider à financer une partie de ces projets. Afin de financer ces travaux sur la part communale, il sera nécessaire de voter une légère augmentation des prix de l'eau car nous ne souhaitons pas réaliser d'emprunt.

Ainsi, le budget M49 s'équilibrera en dépense de fonctionnement à 213 156.00 euros et à 213 156.00 euros en recette de fonctionnement. Il s'équilibre également à l'euro près à 152 081.00 euros en dépense d'investissement et à 152 081.00 euros en recette d'investissement. Approuvé à l'unanimité.

13- Prix eau et assainissement 2022 M49.

Le prix dit de « la location du compteur d'eau » sur Rouvenac actuellement fixé à 34€ est beaucoup plus bas que la moyenne départementale. Il est de 90 euros à FA et à 98 euros à Saint Jean de Paracol à titre de comparaison.

Le prix du m3 sur Fa est de 2,63 € - eau et assainissement- et de 2.54 à Rouvenac.

L'eau est un bien commun devenu précieux. Nous allons réaliser cette année de gros investissements, essentiellement sur Rouvenac, pour améliorer la qualité de l'eau et l'efficacité du réseau. Tout ceci a un coût non négligeable qu'il est nécessaire de financer.

M.Bennavil émet l'idée que sur les factures d'eau on écrive « Frais fixes » plutôt que « location de compteur d'eau » ce qui est plus clair car il s'agit de l'entretien du réseau, des pompes, des dégrilleurs. Il était écrit « frais fixe » sur les factures de Fa, nous ferons la même chose sur celles de Rouvenac. Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé de passer les frais fixes sur Rouvenac de 34€ à 44€ et d'harmoniser le prix du m3 sur Fa et Rouvenac en le fixant à 2,63€.

Approuvé à l'unanimité.

14- Compte gestion 2021 M14.

M le Maire présente le compte de gestion M14, budget général de la commune. Le compte de gestion est dressé par le percepteur. Il est au centime près le même que notre compte administratif. Nous avons en section de fonctionnement un excédent de 96 828.35 euros et en section d'investissement un déficit de 67 621.77 euros et en résultat cumulé un excédent en section de fonctionnement de 569 070.24 euros et en section d'investissement un déficit de 169 076.82 euros, soit un total cumulé excédentaire de 399 993.42 euros. Approuvé à l'unanimité.

15 – Compte administratif 2021 M14.

Le CA M14 présente un solde d'exécution positif de 569.070.24€ en section de fonctionnement sur l'exercice 2021.

Le CA M14 présente un solde d'exécution négatif de 169 076.82€ en section d'investissement sur l'exercice 2021. Le solde d'exécution négatif s'explique une fois de plus par les investissements que

nous réalisons sans emprunt, en versant une partie de notre excédent de fonctionnement sur l'investissement.

Notre CA présente un résultat cumulé positif de 399 993.42€, ce qui souligne un budget communal très sain. M. le Maire quitte la salle et M. Maniak met au vote le CA M14. Approuvé à l'unanimité.

16- Affectation du résultat 2021 M14.

Le CA M14 présentant un solde d'exécution positif de 569.070.24€ en section de fonctionnement et un solde d'exécution négatif de 169 076.82€ en section d'investissement, le CA présente un résultat cumulé positif de 399 993.42€. L'affectation du résultat 2021 sur le M14 est approuvée à l'unanimité.

17- Vote des taux 2022 M14.

M.le Maire propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité sur les Taxes Foncières Bâties (TFB) et Taxes Foncières Non Bâties (TFNB) et rester à l'identique à savoir :

TFB Taux : 51,91

TFNB Taux : 99,88

Approuvé à l'unanimité

18- Budget Prévisionnel 2022 M14.

M le Maire présente le budget prévisionnel M14. Les principaux travaux budgétisés sont l'aménagement sur la tranche 1 des traversées de Fa et de Rouvenac, les travaux de mise aux normes électriques du café de Fa, des travaux sur l'aire de jeu de Rouvenac, le goudronnage de chemins, l'aménagement de l'aire de déchets verts sur Rouvenac, la réfection du mur de l'église des Sauzils, le remplacement des ordinateurs de l'école de Fa.

Le budget s'équilibre à l'euro près en dépense de fonctionnement à 912 656.00 euros et à 912 656.00 euros en recette de fonctionnement. Le budget s'équilibre à l'euro près à 493 437.82 euros en dépense d'investissement et à 493 437.82 en recette d'investissement. Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

- M. Alain Esperce évoque l'éboulement partiel de l'enrochement, au pompage à Rouvenac ; M.Maniak précise que l'entreprise qui a effectué les travaux est informée et que cette dernière doit intervenir prochainement pour réparer à ses frais.

- M.le Maire aborde à nouveau les problèmes récurrents liés au tri des déchets sur la commune. Il rappelle que les déchets via les poubelles ultimes coûtent de l'argent à la collectivité et que les déchets via le tri sélectif rapportent de l'argent à la collectivité.

La CCPA prend très au sérieux ce problème et vient de recruter 2 ambassadeurs de tri pour faire de la pédagogie auprès de la population du territoire intercommunal et pourra effectuer des contrôles aléatoires sur les communes.

La CCPA doit faire face à une explosion des coûts en matière de gestion des déchets (changements de camions, nettoyage des bacs etc..). Cette situation se traduira nécessairement par une augmentation de la Taxe sur les Ordures Ménagères et une nouvelle organisation du service afin de rationaliser les collectes (regroupement des points de collecte notamment).

Sur notre commune comme ailleurs, il faudra informer la population de ces changements et organiser en amont une réunion de travail du conseil, fixée au 20 avril à 16h, afin de prévoir comment regrouper les points de collecte pour faire face à ces contraintes nouvelles.

- Mme Baumann qui a assisté au dernier Conseil d'école avec Mme Schreys fait état des différentes questions soulevées par l'équipe lors de cette réunion. M.le Maire y répond, en prend note et contactera la Directrice pour résoudre certains points.

- Mr. Deguelle aborde la question des chemins sur Sauzils ; M.le Maire fixe une date pour se rendre sur place.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23h30.

Vu pour être affichée le 20 Avril 2022 conformément aux prescriptions de l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Anthony CHANAUD
Maire du VAL DU FABY